



Élections Départementales 22 et 29 mars 2015

CHARENTON - JOINVILLE - NOGENT - ST MAURICE

Alain DREYER Remplaçant

Conseiller Municipal sortant de Charenton et conseiller communautaire de la communauté de Communes Charenton - St Maurice
Inspecteur des finances publiques auprès du ministère de la défense

Compétences :
environnement et patrimoine historique

Colette LASFARGUES Remplaçante

Responsable en Communication et en Relations Publiques
Bénévole dans une association d'aide auprès des personnes isolées et âgées

Compétences :
dans le champ de la solidarité, de l'exclusion sociale, du grand âge

Sylvie MERCIER Candidate

Maire-Adjoint honoraire Joinville le Pont
Consultante en transformation numérique
Professionnelle et chercheuse associée à l'Université

Compétences :
travail collaboratif, transformation par le numérique

Thierry VIMAL Candidat

Ancien Conseiller Municipal Saint Maurice
Cadre au sein d'un groupe plurimédia, bénévole au sein d'un club de football et membre du bureau Nous Citoyens Val de Marne

Compétences :
animation des équipes, communication

Pourquoi 4 candidats ?

Le scrutin des élections départementales de mars 2015 permettra d'élire un binôme homme/femme : **Thierry VIMAL/Sylvie MERCIER** et deux remplaçants, **Alain DREYER/Colette LASFARGUES**.

Ils vous représenteront au département pendant 6 ans. Nos candidats se maintiendront s'ils atteignent 12,5% des inscrits ou s'ils arrivent en seconde position.

Sur quel territoire ?

Le canton 5 a été redessiné il est aujourd'hui composé de Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Saint-Maurice et une partie de Nogent (nouveau bureau 1 : Bois, quais de la Marne et le pavillon Baltard).

Pourquoi voter pour eux ?

Sylvie MERCIER et **Thierry VIMAL**, ainsi que leurs remplaçants **Colette LASFARGUES** et **Alain DREYER** sont avant tout des citoyens qui se sont engagés à respecter la Charte du mouvement NOUS CITOYENS :

- ils vivent tous sur le territoire,
- ils ne sont investis que par **NOUS CITOYENS**,
- ils ne cumuleront aucun autre mandat et n'exerceront que celui pour lequel vous allez les élire,
- ils s'engagent à ne pas aller au delà de trois reconductions de mandat,
- ils s'engagent à respecter les valeurs inhérentes à **NOUS CITOYENS** :
 - ouverture d'esprit et humanisme,
 - solidarité et justice,
 - sens des responsabilités individuelles et collectives,
 - la volonté d'entreprendre pour réussir ensemble,
 - transparence, éthique et exemplarité.



Élections Départementales 22 et 29 mars 2015

CHARENTON - JOINVILLE - NOGENT - ST MAURICE

Pourquoi voter pour eux ?

Sylvie MERCIER et Thierry VIMAL ont :

- le devoir d'apporter les moyens pour accompagner les citoyens les plus démunis et de concevoir de nouvelles solutions pour les soutenir et leur redonner confiance,
- la ferme volonté de changer les méthodes de gouvernance du Conseil départemental et de l'approprier aux seuls besoins des citoyens,
- l'objectif d'accompagner les nécessaires mutations de notre territoire afin de le préparer au XXI^e siècle et lui permettre d'intégrer la métropole du Grand Paris sans s'inféoder,
- la volonté d'obliger le Conseil à adopter une gestion financière saine et équilibrée de ses budgets,
- l'obligation d'apporter une totale transparence des actions menées et votées par le prochain Conseil, vis à vis des citoyens,
- le souci de proposer de nouvelles orientations éco-responsables pour nos territoires.

Ils s'engagent à respecter les valeurs inhérentes à NOUS CITOYENS : ouverture d'esprit et humanisme, solidarité et justice, sens des responsabilités, individuelles et collectives, la volonté d'entreprendre pour réussir ensemble.

Pourquoi faire ?

Le département est l'acteur majeur en politiques d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Le coût financier de ses interventions représente plus de la moitié de son budget de fonctionnement.

Son action concerne à titre d'exemple : l'enfance, la protection des mineurs en grande difficulté, les personnes handicapées, les personnes âgées, les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active, la contribution à la résorption de la précarité énergétique.

En matière d'éducation, le département assure : la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS).

Quant à l'aménagement, son action concerne : l'équipement routier départemental et le plan de déplacement urbain, la construction des réseaux de fibre optique.

Le département a également **une compétence culturelle** : création et gestion des bibliothèques départementales de prêt, des services d'archives départementales, de musées, protection du patrimoine.

Dans les domaines partagés jusqu'à maintenant, le département peut intervenir pour accorder des aides directes ou indirectes au développement économique.



VOTEZ POUR VOUS, VOTEZ POUR NOUS